audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU PAS DE CALAIS

Association Loi 1901
Siège social : 34, rue Michelet
62000 ARRAS

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DU PAS DE CALAIS
Association Loi 1901
Siège social : 34, rue Michelet
62000 ARRAS

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Pas de Calais relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de l'intégralité des 1 024 coopératives scolaires et foyers coopératifs attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 1 033 sur 1 035 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 28 décembre 2023

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	307	307			Fonds propres (avant affectation)	385 228	371 192
Terrains	305		305	305	Report à nouveau	4 619 992	4 663 624
Constructions	222 839	204 012	18 826	20 131	Résultat de l'association	83 173	-34 344
Matériels d'activités	3 629	3 629			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	22 600	22 471	130	363	Total	**5 088 392**	**5 000 472**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés		17 943
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		3 640
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	71 589	71 011
Total	**249 680**	**230 419**	**19 261**	**20 799**	Total	**71 589**	**92 594**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 726		2 726	4 957	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	2 023		2 023		Fournisseurs	7 565	7 752
Comptes courants OCCE	1 405		1 405	54	Dettes fiscales et sociales	29 428	35 112
Autres créances (dont erreurs débitrices)	1 040		1 040	680	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	5 177 752		5 177 752	5 116 673	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	7 233	7 233
Total	**5 184 945**		**5 184 945**	**5 122 364**	Total	**44 225**	**50 097**
TOTAL	**5 434 626**	**230 419**	**5 204 206**	**5 143 163**	**TOTAL**	**5 204 206**	**5 143 163**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	975 861	1 118 282
Ventes de produits	3 699 468	3 299 090
Prestations de service et animations	949 366	947 697
Subventions d'exploitation	912 750	731 396
Dons et Mécénat		
Contributions financières	607 843	391 438
Autres produits	945	945
Reprises sur dépréciations et provisions	15 450	4 850
Utilisations des fonds dédiés	17 943	6 090
Total	**7 179 627**	**6 499 788**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	2 018 889	1 911 253
Variation des stocks de fournitures à céder	2 232	-2 017
Autres achats et charges externes	4 396 163	3 832 818
Aides financières	106 974	64 992
Impôts et taxes	18 983	22 570
Salaires	68 729	70 389
Charges sociales	24 309	24 839
Cotisations reversées	146 562	370 932
Autres charges	6 315	10
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	245 253	276 929
Dotations aux dépréciations et provisions	6 072	9 249
Reports en fonds dédiés		1 079
Total	**7 040 481**	**6 583 044**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**139 146**	**-83 256**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	90 820	83 394
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**90 820**	**83 394**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**90 820**	**83 394**
RESULTAT COURANT (I + II)	**229 966**	**138**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	495 503	527 872
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**495 503**	**527 872**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	642 296	562 354
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**642 296**	**562 354**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**-146 793**	**-34 481**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**83 173**	**-34 344**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	421 424	378 535
Total	421 424	378 535
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	421 424	378 535
Total	421 424	378 535

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DU PAS DE CALAIS

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	5 204 206,35 €	5 143 163,02 €	
Résultat de l'exercice :	83 173,06 €	-34 343,63 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	1 024	1 035	
dont coopératives et foyers agrégés :	1 024	1 033	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	2	
Nombre de coopérateurs :	124 622	126 803	
Heures de bénévolat du siège départemental	910	910	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	14 415	12 855	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	8	8	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	421 424 €	378 535 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par une hausse des charges des activités éducatives des coopératives (+15%) compensée par une augmentation globale des recettes des coopératives (+12,2 %).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	83 173,06	dont	28 195,45	pour le siège départemental
		dont	54 977,61	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	1 040,00	dont	1 040,00	pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs

entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs

entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	5 177 751,98	dont	502 782,70	pour le siège départemental
		dont	4 674 969,28	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 565,40	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	245 253,41	dont	1 538,12	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	243 715,29	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			238,00	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	7 765 950,51	dont	491 342,53	pour le siège départemental
		dont	7 274 607,98	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 104,11	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	7 682 777,45	dont	463 147,08	pour le siège départemental
		dont	7 219 630,37	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 050,42	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			53,69	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	2,0	2,0
Total	**3,0**	**3,0**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	1 024	1 035
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	1 024	1 018
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	30	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1 024	1 035
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	20	17
Participants aux séances de formation (estimation)	100	100

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles	307	307			Fonds propres (avant affectation)	385 228	371 192
Terrains	305		305	305	Résultat du siege de l'association	28 195	14 036
Constructions	222 839	204 012	18 826	20 131	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 629	3 629			Total	**413 423**	**385 228**
Autres immobilisations corporelles	22 600	22 471	130	363	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		17 943
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		3 640
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	71 589	71 011
Total	**249 680**	**230 419**	**19 261**	**20 799**	Total	**71 589**	**92 594**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 726		2 726	4 957	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	2 023		2 023		Fournisseurs	7 565	7 752
Comptes courants OCCE	1 405		1 405	54	Dettes fiscales et sociales	29 428	35 112
Autres créances	1 040		1 040	680	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	502 783		502 783	501 428	Autres dettes		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance	7 233	7 233
Total	**509 976**		**509 976**	**507 120**	Total	**44 225**	**50 097**
TOTAL	**759 657**	**230 419**	**529 237**	**527 919**	**TOTAL**	**529 237**	**527 919**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DU PAS DE CALAIS

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	218 383	222 115
Ventes de produits	12 142	9 363
Prestations de service et animations	40 374	40 444
Subventions d'exploitation	93 989	66 131
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	945	945
Reprises sur dépréciations et provisions	15 450	4 850
Utilisations des fonds dédiés	17 943	6 090
Total	**399 225**	**349 939**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 226	7 349
Variation des stocks de fournitures à céder	2 232	-2 017
Autres achats et charges externes	77 207	70 402
Aides financières	106 974	64 992
Impôts et taxes	18 983	22 570
Salaires	68 729	70 389
Charges sociales	24 309	24 839
Cotisations reversées	146 562	149 091
Autres charges	6 315	10
Dotations aux amortissements	1 538	1 569
Dotations aux dépréciations et provisions	6 072	9 249
Reports en fonds dédiés		1 079
Total	**463 147**	**419 522**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-63 922**	**-69 583**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	90 820	83 394
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**90 820**	**83 394**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**90 820**	**83 394**
RESULTAT COURANT (I + II)	**26 898**	**13 810**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 297	243
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**1 297**	**243**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	18
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	**0**	**18**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**1 297**	**226**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**28 195**	**14 036**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	25 025	25 025
Total	25 025	25 025
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	25 025	25 025
Total	25 025	25 025

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 28 195 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux faits caractéristiques concernent la hausse des produits financiers tirés de la mutualisation et l'augmentation des subventions perçues par le Siège (Villes de Calais, de Lens et Rectorat) et reversées aux coopératives.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

Conformément à l'article 322-1 du Plan comptable Général relatif à la définition, l'amortissement et la dépréciation des actifs et à l'avis 2005 D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC, la méthode suivante a été retenue :

- Pour les biens mobiliers non décomposables, l'amortissement est pratiqué sur la durée d'usage sans rechercher la durée d'utilisation, conformément à la mesure de simplification applicable aux petites structures ;

- Pour les biens immobiliers, l'amortissement est pratiqué en utilisant la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables. Les constructions ont fait l'objet d'une décomposition entre structure et composants (cf. ci-dessous) avec des durées d'amortissement retenues à partir des durées réelles d'utilisation supposées de chaque composant :

Les locaux (34 rue Michelet à Arras) ont été évalués pour une valeur brute de 60 979,45 € lors de leur cession à l'association pour 1 € par la Fédération Nationale OCCE. Cette valeur brute a été répartie comme suit :

DENOMINATION	VALEUR BRUTE AVANT DECOMPOSITION	VALEUR APRES DECOMPOSITION PAR COMPOSANT	DUREE D'AMORTISSEMENT DES COMPOSANTS
Total	**60.979,61 €**		
TERRAIN BATI		**304,90 €**	**N/A**
STRUCTURE MAISON		**45.917,65 €**	**50 ANS**
ETANCHEITE TOITURE		**7.622,45 €**	**10 ANS**
FACADE RAVALEMENT		**3.353,88 €**	**15 ANS**
STRUTURE GARAGE		**3.024.58 €**	**50 ANS**
PORTE GARAGE		**756.15 €**	**15 ANS**

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	307			307
Terrains	305			305
Constructions et agencements	222 839			222 839
Matériel d'activités	3 225			3 225
Agencements & aménagements divers	1 682			1 682
Matériel de transport	10 500			10 500
Matériel informatique	2 813			2 813
Mobilier de bureau	8 009			8 009
Immobilisations en cours				
Total	**249 680**			**249 680**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

N/A

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	307			307
Constructions et agencements	5%	202 707	1 305		204 012
Matériel d'activités	33% à 20%	3 629			3 629
Agencements & amén. divers	10%	1 462			1 462
Matériel de transport	25%	10 500			10 500
Matériel informatique	33%	2 450	233		2 683
Mobilier de bureau	20%	7 825			7 825
	Total	**228 881**	**1 538**		**230 419**

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Documents OCCE divers +Matériel cerfs-volants **2725.54**

4. Coopératives et usagers divers : Néant

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 023		2 023
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	**2 023**		**2 023**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

UR 59/62 **1404.96**

6. Autres créances

Titres restaurants 1 040.00

7. Trésorerie

Obligations	302 000.00
Dépôt à terme	79 000.00
Parts sociales Crédit Agricole et BPN	36 728.81
Banque Populaire siège	29 449.47
Banque Populaire régie	334.03
Crédit Agricole siège	8 062.01
Livret A siège	14 000.00
Livret institutionnel BP	1 000.00
Livret CA	122.23
Intérêts courus à recevoir	32 086.05
	502 782.70

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association et de l'écart de réévaluation correspondant à la réévaluation ayant eu lieu lors de la rétrocession à notre association, par la Fédération Nationale, des locaux sis 34 rue Michelet à Arras (cf. ci-dessus).

2. Subvention d'investissement

Subvention d'investissement du Conseil Général pour la rénovation du siège départemental soit en valeur nette (Brut : 30 489.80 euros (amortis sur 10 ans) : **0.00** (totalement amortis au 31/08/2023)

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provision pour risque	3 640		3 640	
Fonds IUFM pour dépenses pédagogiques	5 495	1 079	5 495	**1 079**
Engagement de retraite du personnel (1)	65 517	4 993		70 510
Provisions pour charges	**71 011**	**6 072**	**5 495**	**71 589**
Immobilisations financieres				
Usagers				
Autres créances	6 315		6 315	
Provisions pour dépréciations			**6 315**	
Total	**76 506**	**6 072**	**15 450**	**71 589**

Dotations / reprises d'exploitation	6 072	15 450
Dotations / reprises financières		
Dotations / reprises exceptionnelles		
Total	**6 072**	**15 450**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet	15 450
(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Erasmus Ecole Lievin	16 864		16 864	
Ville de Lens Ecoles	1 079		1 079	
Total	**17 943**		**17 943**	

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total						

6. Fournisseurs

Dettes Fournisseurs	**7 564.61**

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	4 397.33
Urssaf	2 158.42
Retraite complémentaire	1 220.88
Prévoyance	122.50
Charges sur congés payés	1 499.53
Prélèvement à la source	232.00
Uniformation	803.54
Impôt sur les produits financiers	18 993.43
	29 427.63

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)
Néant

8. Autres dettes
Néant

9. Produits constatés d'avance
Produits financiers Obligations à reporter (2028) **7 233.00**

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	124 622	126 803
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,59 €	0,59 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**218 088,50**	**221 905,25**
Cotisations versées à la Fédération	144 561,52	147 091,48
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**144 561,52**	**147 091,48**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	62 989,00	28 631,00
Subventions conseil départemental 62	11 000,00	11 000,00
Subventions ministères projets coopératives	20 000,00	26 500,00
Autres subventions		
Total	**93 989,00**	**66 131,00**
Dont versées aux coopératives	82 989,00	39 569,00

3. Contributions financières
Contributions Fédération OCCE Néant

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	7 121.75
Solde Subvention ERASMUS reversée	15 588.60
Subventions reversées aux coops	84 263.91
	106 974.26

5. Produits exceptionnels

Fermetures définitives coopératives	0.59
Coop Henin Beaumont	1 296.80
	1 297.39

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants
Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée
La redevance restant due à la date de clôture est la suivante :

- Photocopieur couleur Minolta (redevance trimestrielle 1 980 €) : 7 920.00 € par an.

Les redevances restant dues s'élève à 5 940 € (échéances entre 1 et 5 ans avec une échéance en avril 2024).

3. Autres engagements hors bilan
Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Bénévolat
Le bénévolat du siège départemental représente environ 910 heures de travail valorisées à 25 025 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Nord :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la **BPN** (convention du 03/02/1999). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	387	390
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 818 703.95	1 765 200.85
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant frais)	31 671,73	7 799,97
Montant des impôts dus par l'AD	3 520,85	1 071,81
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**28 150,88**	**6 728.16**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Crédit Agricole :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le **Crédit Agricole** :

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	623	631
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	2 899 615.49	2 921 328.82
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant frais)	59 148,58	75 593.79
Montant des frais de gestion Montant des impôts dus par l'AD	7 476.00 10 745,11	7 560.00 16 659.38
Montant des intérêts acquis nets après impôts et frais	**40 927,47**	**51 374.41**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%